

## Questionnaire relatif au mariage civil

S'agit-il

- d'un simple acte administratif
- d'un mariage traditionnel avec vin d'honneur (offert pour un groupe d'invités de maximum 20 personnes) ?\*

\*Si le nombre d'invités dépasse les 20 personnes, le service du vin d'honneur est à organiser par les mariés (L'administration communale offre 4 bouteilles de crémant.)

Date et heure du mariage :

**uniquement les jours ouvrables  
pendant les heures d'ouverture de  
l'administration communale**

Langue de la célébration :

Nombre de participants :

Lieu du mariage :

~~Hentgesbau – Maison communale à Waldbillig~~ (actuellement non disponible)

Veräinsbau à Christnach

Kärespäicher à la Heringer Millen (à l'intérieur)

~~Cafétéria du Hall sportif à Waldbillig~~ (actuellement non disponible)

Site de la Heringer Millen (à l'extérieur)\*\*

\*\* vu le surcroît des dépenses liées à l'organisation de la cérémonie du mariage à l'extérieur, cette option est payante. Veuillez prendre contact avec Monsieur Roby Baden ([touristcenter@mullerthal-millen.lu](mailto:touristcenter@mullerthal-millen.lu) – 87 89 88) pour de plus amples renseignements

**L'heure et la date de la célébration du mariage ne seront confirmées et fixées par l'officier de l'état civil qu'après la remise des pièces requises !**

### Le futur conjoint 1

Nom(s) :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

État civil :

célibataire

divorcé(e)

veuf/ve

partenaire

Adresse actuelle :

Depuis le :

Adresse précédente :

(à ne remplir qu'en cas de changement de  
résidence antérieur à 6 mois)

No téléphone privé :

Adresse e-mail :

#### Parent 1 du futur conjoint 1

Nom(s) :

Prénom(s) :

Adresse :

Décédé le :

#### Parent 2 du futur conjoint 1

Nom(s) :

Prénom(s) :

Adresse :

Décédé le :



## Le futur conjoint 2

Nom(s) :  
Prénom(s) :  
Date de naissance :                      Lieu de naissance :  
Nationalité :  
État civil :                                      célibataire  
    divorcé(e)  
    veuf/ve  
    partenaire

Adresse actuelle :  
Depuis le :  
Adresse précédente :  
(à ne remplir qu'en cas de changement de  
résidence antérieur à 6 mois)  
No téléphone privé :  
Adresse e-mail :

### Parent 1 du futur conjoint 2

Nom(s) :  
Prénom(s) :  
Adresse :

Décédé le :

### Parent 2 du futur conjoint 2

Nom(s) :  
Prénom(s) :  
Adresse :

Décédé le :

*Les informations vous concernant, recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration concernée afin de mener à bien votre demande. Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification de vos données personnelles ainsi que de la faculté de retirer votre consentement conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018. Vos données personnelles seront conservées pendant dix années.*

## Liste des documents à fournir pour le mariage civil

- Carte d'identité (UE) ou passeport valable
- Acte de naissance, datant de moins de 6 mois Pour les pays de l'Union Européenne: Acte national (copie intégrale) traduite par un traducteur assermenté ou acte de naissance multilingue (Modèle A) suivant la convention n° 16 de la Commission Internationale de l'Etat Civil. Pour tous les pays hors de l'UE comprenant le Royaume-Uni et l'Irlande du Nord: Acte de naissance national (copie intégrale) avec APOSTILLE ou légalisation de signature selon la Convention de La Haye du 5 octobre 1961. Plus d'informations sur le site de la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH)
- Certificat de résidence, datant de moins de 3 mois, uniquement pour les personnes n'ayant pas leur domicile légal au Grand-Duché de Luxembourg. (Le domicile des résidents du Grand-Duché sera vérifié par l'officier de l'état civil dans le Répertoire National au moment de la remise du dossier. En cas d'incohérences, un certificat de résidence devra quand-même être fourni).
- Pièces relatives au divorce: Acte de mariage, muni d'une mention de divorce, respectivement le jugement de divorce avec mention de l'entrée en force de la chose jugée.
- Acte de décès du conjoint précédant (le cas échéant)
- Preuve de l'existence d'une déclaration de partenariat (le cas échéant)
- Certificat de capacité matrimoniale
  - Un certificat de capacité matrimoniale est nécessaire pour les ressortissants des pays suivants : Albanie, Belgique, Bulgarie, Cap Vert, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Moldavie, Pays-Bas, Portugal, Pologne, Suisse, Suède et Turquie.
  - 
  - Allemagne et Autriche : Ehefähigkeitszeugnis. Pour l'Allemagne, une traduction de tous les documents en allemand est nécessaire. Le service de l'état civil de la commune fera la demande auprès de la dernière commune de résidence en Allemagne.
  - États-Unis : Affidavit (Ambassade)
  - Grande-Bretagne et Irlande: Affirmation of Marital Status (Ambassade)
- A défaut d'un certificat de capacité matrimoniale : Certificat de célibat (Brésil : Certidão Negativa) et un certificat de coutume délivré par l'ambassade (il s'agit d'un extrait des lois et règlements du mariage dans le pays d'origine).

**Tous les documents provenant de pays hors de l'UE doivent être munis de l'APOSTILLE ou d'une légalisation de signature !**

## **Avis important**

### **Date de la célébration du mariage**

La date et l'heure de la célébration du mariage seront fixées en commun accord avec l'officier de l'état civil lors du dépôt de toutes les pièces nécessaires à la publication du mariage. Un délai de 10 jours est à respecter après la publication de l'avis officiel.

Les mariages civils sont célébrés les jours ouvrables pendant les heures d'ouverture de l'administration communale.

### **Témoins**

Le code civil ne prévoit pas de signature d'éventuels témoins.

### **Enfants**

S'il y a un enfant commun né avant le mariage, prière de le signaler à l'officier de l'état civil lors de la remise du dossier de mariage.

### **Remise du dossier**

- La remise du dossier se fera uniquement sur rendez-vous et en présence des deux futurs conjoints.
- Numéros de téléphone pour fixer un rendez-vous : 837287 ou par courriel à [gemeng@waldbillig.lu](mailto:gemeng@waldbillig.lu)
- Excepté pour les ressortissants de nationalité allemande, dont les documents doivent être traduits en allemand et pour des actes internationaux dûment remplis, les pièces fournies doivent être rédigées en français, allemand ou anglais. La liste des traducteurs assermentés établis au Luxembourg peut être consultée sur le site internet du Ministère de la Justice - Liste des traducteurs et interprètes assermentés.